



Déclaration préalable de la FSU 21 du CTSD du 5 septembre 2018

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

nous sommes réunis aujourd'hui pour la dernière phase de la carte scolaire 2018. Beaucoup d'écoles sont en tension car leurs effectifs sont élevés et ne permettent pas de répartitions pédagogiques favorables aux apprentissages de tous les élèves. Cette réalité touche tout le territoire : en REP l'exemple de l'école York où certes les CP sont à 12 mais les CM2 sont à 29 ; dans le rural sur le R.P.I de Marliens où la moyenne est à 27 avec 3 classes et en maternelle à Corgoloin-Comblanchien où la moyenne est à 31,5 sans compter les 7 TPS C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU21 s'oppose fermement à la création de tout nouveau poste hors la classe au détriment de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et de travail pour les enseignants.

En effet, l'ouverture d'un poste de CPC pré-élémentaire dont nous avons pris connaissance lors du dernier groupe de travail fin août ne peut que nous étonner :

- d'une part sur la façon de faire : jamais au cours de l'année dernière il n'a été question de ce poste, aucune réflexion n'a été faite. Allez-vous nous demander de valider une décision non discutée ? Le dialogue social ressemble dans notre département plutôt à une chambre d'enregistrement. Comment justifiez-vous cette création plus que tardive ?
- d'autre part, nous insistons encore : au vu du nombre de classes qui vont fonctionner avec des effectifs élevés (notamment des classes de maternelle à plus de 30 élèves), nous ne pouvons accepter la création de nouveaux postes hors classe !

Nos interrogations sont les mêmes par rapport au poste de référent mathématiques.

Sur les 4 demi-journées (2 de pré-rentree et 2 de solidarité), nous vous demandons que les collègues et les équipes puissent les positionner à leur convenance, c'est-à-dire, à des moments opportuns et sur des thématiques adaptées aux besoins de leur école.

Les directeur.rices et les membres des RASED sont conviés à une conférence sur la bienveillance. S'agit-il de la bienveillance de l'institution pour les enseignant.es ou celle envers les élèves ?

Quant aux AESH, pouvons-nous avoir un état des lieux : nombre d'élèves en attente, nombre d'AVS sans élève à accompagner, nombre de recrutements prévus ?

Concernant la mise en place des fiches de paye en format numérique, quelles sont les modalités pratiques des espaces numériques pour les collègues et les AESH ? Comment et quand vont-elles être informés de cette nouvelle modalité ? La transmission de fiches papier est-elle prévue en parallèle, le temps de la mise en oeuvre par vos services ?

A l'issue de ce CTSD, dans quel délai allez-vous nommer les collègues sur les moyens provisoires attribués ? Le SNUipp-FSU21 vous demande, au vu du surnombre, de mettre les collègues remplaçant.es en doublette sur ces ouvertures de manière à ce que l'organisation des nouvelles classes se fasse dans les meilleures conditions.

Nous espérons que le calendrier des réunions nous parviendra rapidement et que cette année ces

réunions seront programmées sur des journées entières, respectant les horaires de convocation afin que nous puissions traiter l'ordre du jour totalement, dans les meilleures conditions et avec la totalité des membres.

Des instances concernant les rythmes scolaires sont-elles envisagées ? Si oui, nous vous demandons que des délais soient donnés et respectés .

Pour terminer, le Snuipp-FSU reste à votre disposition pour discuter des problèmes de décharges qui impactent certains membres de notre syndicat alors que nous avons envoyé à vos services et à tou.tes les IEN le tableau des noms avec quotité et jours le 11 juin 2018.